

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 MARS 2018

Le vingt-neuf mars deux mil dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Mars 2018

Présents : Madame le Maire DEJOIE Christine, CHEZE Daniel, AUCHARLES Maria, GAUMET Jean-Louis, CHANTELOUP Armelle, PELLERIN Bruno, LE JEANNE Jean-Michel, DEJOIE Jérôme, AUGENDRE Fabien, de PASTRE Jacques, PACHOT Aurélie, VAUGELADE Pierre-Mary.

Absent excusé : CABENET GILLES.

Pouvoir de : CABENET Gilles à DEJOIE Christine

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2018
- Vote du taux des taxes directes locales 2017
- Vote du Budget 2018
- Orientations budgétaires déterminées au Budget Primitif 2018
- Vote de l'amortissement des travaux d'extension électrique
- Vote des subventions aux associations 2018
- Election d'un représentant Communal à l'Agence Technique Départementale (ATD 36)
- Adhésion au Fond de Solidarité Logement (FSL)
- Questions diverses
-

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Jean-Michel LE JEANNE a été nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 Mars 2018

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Municipal, considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, décide, le maintien en 2018 des taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation = 13,12 %
- Foncier bâti = 15,59 %
- Foncier non bâti = 48,17 %

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	12	13	13	13	12	1

VOTE DU BUDGET 2018 :

Le Conseil Municipal, approuve le budget de l'exercice 2018, présenté par Mme. le Maire, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à la somme de : 580 774.26 €
- En section d'investissement à la somme de : 115 250.08 €

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	12	13	13	13	11	2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DETERMINEES AU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, détermine les axes du programme des travaux 2018 :

1 / En Fonctionnement :

- Salle des fêtes : Tréteaux environ **1 000 €**
- Bâtiments Publics : Réfection des murs de soubassement de la Mairie, du mur de parking, peinture menuiseries extérieures de l'agence postale, peinture ou papier intérieur Mairie environ **10 000 €**
-

2/ En investissement :

- Voirie : Réalisation, extension rénovation à Chavegrand, La Tartade, Route des tailles et entrée du lotissement environ **20 000 €**

- Ameublement : Armoire phytosanitaire, tables, mobiliers environ **4 000 €**
- Matériels : tronçonneuse, illuminations de Noël, friteuse restaurant environ **5 200 €**
- **OPERATION N° 20 Réfection de l'église** : Porte de la Nef, sécurisation et électrification des cloches, travaux de maçonnerie et rénovation peinture d'Art environ **20 000 €**

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	12	13	13	13	13	0

AMORTISSEMENT TRAVAUX EXTENSION ELECTRIQUE :

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'extension électrique présentée par M. BUFFARD Gaël pour alimenter sa parcelle au lieudit « Saint Germain », nécessaire à son activité professionnelle. L'estimation des travaux établis par le S.D.E.I, s'élevaient à 3 500 € HT

Le plan de financement de l'opération était le suivant :

- Coût total de l'opération = 3 500 €
- Participation SDEI (80 %) = 2 800 €
- Participation de la Commune = 700 €

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice 2015 et réalisés en 2017. Les travaux ont eu un coût réel de 571.83 €

L'amortissement de ces travaux est obligatoire pour l'exercice 2018 :

- une dotation pour amortissement sur un an de **571.83 €** est donc inscrite au compte **6811**,

- un amortissement de **571.83 €** sur un an est inscrit au compte **2804182**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'amortissement des travaux d'extension électrique.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des subventions susnommées pour l'année 2018.

AIDE A DOMICILE SERVICE La Grande Ouche 36170 St Benoit du Sault	50,00 €
AMICALE DES CINQ ROUTES 2 Les Cinq routes 36170 Parnac	50,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	50,00 €

76 Rte D'argenton 36170 St Benoit du Sault	
ANACR COMITE ST BENOIT La Ronchere 36170 La Chatre l'Anglin	50,00 €
ASS UNCAFN SECTION PARNAC Le Patural du Bois 36170 La Chatre L'Anglin	50,00 €
ASS ATHLETIC CLUB PARNAC Le Fay 36170 Parnac	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE CEG St Benoit Collège Hervé Faye Route de la Boissière 36170 St Benoit	15,00 €
PREVENTION ROUTIERE Parc des expositions Belle Isle 36000 Châteauroux	30,00 €
COMITE DES FETES Mairie 36170 Parnac	2 000,00 €
FNACA Comité Parnac Dunet Chaillac 1 Montbroux 36170 Roussines	50,00 €
MNT 10 Rue François Rabelais 36000 Chateauroux	30,00 €
SOCIETE DE CHASSE Mairie 36170 Parnac	30,00 €
SOCIETE DE PECHE LE DEVON Mairie 36170 MOUHET	30,00 €
AFM Téléthon 36000 CHATEAUROUX	50,00 €
INIATIVE INDRE 5 place Marcel Dassault 36130 Déols	100,00 €
FAMILLES RURALES Mairie 36170 Parnac	1 000,00 €
ASSOCIATION DE REPAS A DOMICILE Le Bour 36190 St Plantaire	50,00 €

REPRESENTANT COMMUNAL A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36 :

Par délibération en date du 14 novembre 2014 le Conseil Municipal a refusé l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de disposer d'une assistance à la gestion du domaine public, à la programmation de travaux d'entretien, à la gestion des ouvrages d'art d'une part et d'une maîtrise d'œuvre pour les petits travaux d'investissement d'autre part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avait revu sa décision, et avait décidé d'adhérer à l'Agence Technique Départementale 36 en date du 21 Aout 2015.

M. André FAGEON, conseiller municipal avait été désigné pour représenter la Commune à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale 36.

Ce dernier ayant démissionné en 2017, un nouveau représentant est nommé.

Après en avoir délibéré, M. CHEZE Daniel est élu à l'unanimité, représentant de la commune à l'Agence Technique Départementale.

La présente délibération annule et remplace celle N° 2015-08-21-06.

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	12	13	13	13	13	0

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à renouveler pour 2018 l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement.

Ce dispositif est destiné à soutenir les usagers en difficulté dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, suite à la constitution de dettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la participation financière de la Commune au dispositif du Fonds de Solidarité Logement, sur la base de 1,66 € par résidence principale soit la somme totale de **415.59 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018 voté ce jour.

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	12	13	13	13	13	0

QUESTIONS DIVERSES :

- La commission du bâtiment se réunira le 21 avril à 9h30 afin d'étudier les différents devis attraités aux travaux de bâtiments programmés au Budget 2018.
- Concernant le concert de J.C BORELLY : il faut prévoir un dossier sur la prévision des moyens de sécurité dans l'église, à l'occasion du concert le 10 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Jean Michel LE JEANNE - secrétaire de séance.